

Contrat de location de jardin potager horterre.ch

Les Parties

Le loueur:

Le locataire:

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Adresse

Adresse

Date de début de location
.....

Tarif annuel de location
CHF

Surface

Adresse de la parcelle
.....

Le loueur met la parcelle à disposition du locataire pour le tarif de location convenu. Le locataire s'engage à cultiver le terrain en harmonie avec la nature. L'utilisation de pesticides et d'engrais synthétiques est exclue. En général, la méthode de jardinage doit être respectueuse du sol, des animaux et des êtres humains (culture mixte, permaculture, plantes indigènes).

Des constructions temporaires comme des abris pour tomates etc... ne peuvent être érigées qu'avec l'accord du loueur. Leur démantèlement en fin de saison est à discuter.

Toute source de lumière artificielle est interdite (même celles fonctionnant à l'énergie solaire) vu que la pollution lumineuse gêne l'équilibre naturel. Toute nuisance sonore (smartphone, radio, musique etc.) est également exclue.

Le jardinage se fait à des heures usuelles qui sont à déterminer avec le loueur. Le respect mutuel constitue la base de l'entente.

Le délai de résiliation est fixé à deux mois, à fin septembre ou d'un commun accord. Le loueur dispose du droit de résiliation immédiate en cas de violation du contrat. Le préavis de résiliation doit être remis par écrit.

horterre.ch n'assume aucune responsabilité ou obligation pour tout dommage, litige ou défaut découlant de ou en relation avec le présent contrat.

Ententes complémentaires entre le loueur et le locataire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Réserves sur les termes de contrat ci-dessus :

.....
.....
.....

Lieu et date:

.....

Signatures:

Le loueur

Le locataire

.....

.....

